

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Julien FARDEL-BRIOT, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Jean-Marc JOVET, Audrey SAUNIER, Danièle SANTESTEBAN, Olivier SUSINI

Étaient excusés : Alexandre BOTELLA (pouvoir à Henri MONTELLANICO)

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association La Foulée Muroise

La Foulée Muroise est une association intercommunale muroise.

Monsieur le Président indique que l'association La Foulée Muroise sollicite le soutien du Syndicat Intercommunal Murois pour sa course solidaire RI2M par une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association le 30 décembre 2023,

Vu l'avis de la commission association réunie le 20 mars 2024,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention spécifique de 600 € à l'association La Foulée Muroise pour son action spécifique
- **PRECISE** que la subvention sera versée sur présentation d'un justificatif des dépenses,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 25 septembre 2024.

Le Président


Henri MONTELLANICO



Le secrétaire de séance

Olivier SUSINI

